

## saint-pardoux-soutiers

### Maison des associations : les travaux retardés

Le maire Benoît Piron a ouvert la séance du conseil en présentant ses vœux pour la nouvelle année 2020, sa dernière année en tant que premier édile de la commune nouvelle, qui regroupe Saint-Pardoux et Soutiers. Le maire, qui n'organisera pas de cérémonie de vœux pour ne pas interférer dans la campagne électorale, exprime « un bilan positif et une satisfaction des projets menés pendant ses six années en gardant un bon souvenir du mandat et remerciant à tous le plaisir de travailler ensemble. Mon souhait pour la prochaine équipe suite aux élections municipales est de travailler dans le respect et la tolérance ».

**Maison des associations.** Suite à différentes demandes de subventions pour la réhabilitation de la Maison des associations à Soutiers, le maire délégué Éric Cathelineau précise : « Les travaux ne peuvent commencer en raison des subventions non reçues actuellement pour son financement. Pas d'argent, pas d'engagement des travaux, une désolation de cette attente sur ce dossier. » Après concertations ont été décidés des travaux en mise hors d'air hors d'eau du bâtiment, et d'effectuer l'entretien des abords extérieurs en attendant l'enveloppe de subventions pour commencer les travaux.

**Travaux d'effacement de réseaux à Château-Bourdin.** Johann Baranger, 1<sup>er</sup> adjoint, précise que les travaux concernant les effacements de réseaux à Château-Bourdin seront opéra-

tionnels pour l'enfouissement des réseaux sur l'ensemble du village. Une prise en charge est possible par Orange sur le réseau électrique, les travaux débuteront printemps 2020. Reste à définir le type et modèle d'éclairage en fonction de l'harmonisation du réaménagement du réseau. Les frais des travaux d'effacement de réseaux s'élèvent à 80.020 € HT, financement à la charge du Sieds de 49.749 €, de l'entreprise Orange à 7.784 € pour un reste à charge à la commune de 22.487 €.

**Nouvelles tarifications des salles communales.** Bilan positif des locations des salles communales. Tarifications salle du Foyer rural (salle carrelée) résident 50 €; hors commune 110 €; (parquet) 50 € résident et 110 € hors commune, association hors commune 60 €. Toutes les salles, résident 90 €, hors commune 110 € et 90 € association hors commune. Mariage (week-end complet) résident 250 € et 500 € hors commune. Salle multi-activités, 62 € résident, 125 € hors commune et 62 € association hors commune. Salle pompiers gratuite. Salle de l'étape, 40 € résident, 100 € résident hors commune et 60 € association hors commune. Salle polyvalente de Soutiers, (salle entière) résident 75 €, hors commune 190 € et association 190 €. Vin d'honneur : 60 €. Une caution à la réservation des salles est acceptée pour la somme de 200 € et acompte de 50 % du montant autorisé suivant la convention.